

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être retus au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste :
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

10 Juillet 1882.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

La note collective sera remise à la Porte aujourd'hui. L'acceptation de la Porte est considérée comme douteuse.
D'après le Times, il court des bruits, encore vagues, suivant lesquels Arabi-Pacha, voyant son prestige diminuer et alarmé par la déroute des troupes égyptiennes dans le Soudan, songerait à un compromis.
D'après le même journal, lord Seymour a dit aux consuls qu'il n'était nullement question de bombarder la ville, mais seulement de démanteler les forts. En tous cas, il les avertirait vingt-quatre heures avant de procéder au bombardement.
On croit que les travaux, suspendus pendant le jour, sont repris la nuit. Hier soir, l'amiral devait faire fouiller, à l'aide de la lumière électrique, les points qui lui paraissent suspects.

Constantinople, 8 juillet.

Tous les premiers drogmans des ambassades, mandés hier à Ildix-Kiosk, ont reçu communication d'une dépêche du khédivé, relatant les démarches anglo-françaises au sujet des fortifications et des armements d'Alexandrie, ainsi que de l'obstruction du port.
Le khédivé dément ces préparatifs, et il ajoute que le port d'Alexandrie est encombré de navires de guerre étrangers qui pourraient, si le fait était vrai, arrêter les bateaux transportant des canons, des armes, ou des pierres destinées à obstruer le port.
Le khédivé ajoute qu'il a donné à ce sujet toutes les assurances nécessaires à lord Seymour et à l'amiral Conrad, qui se sont déclarés satisfaits.
Le Sultan a rejeté de nouveau un avis du conseil des ministres lui conseillant de prendre part à la Conférence. Malgré cela, on

croit, dans les cercles diplomatiques, que le Sultan finira par céder.

Alexandrie, 8 juillet, soir.

M. Devorges, dans la dépêche d'hier à M. Monge, consul français au Caire, dit que l'attaque par la flotte peut se produire d'un moment à l'autre. Il invite donc M. Monge à faciliter le départ de tous les Français et à se réfugier lui-même en lieu sûr en emportant les archives du consulat.
M. Monge a fait afficher cette dépêche et est parti pour Alexandrie.
Le consulat autrichien au Caire est également fermé.

La panique continue à Alexandrie, malgré la cessation des travaux de fortification qui ont donné lieu aux protestations de l'amiral Seymour. On a hâte de s'embarquer. Un grand nombre de fugitifs ont dû rentrer en ville, la place faisant défaut à bord des bateaux.
Deux steamers de la Compagnie Rubatino se sont trouvés tellement remplis de passagers, que les capitaines ont refusé de partir; 300 voyageurs ont été débarqués de chaque steamer.
M. Goldschmidt est arrivé ici. La caisse de la Dette publique a été transférée à Alexandrie. Les administrateurs et tout le personnel de cette administration se sont rendus à bord des navires anglais et français.

Par ordre de l'amiral Seymour, les reconnaissances continuent le long du port.
Le navire anglais *Pénélope* est arrivé en rade.

Chronique générale.

Un nouveau changement paraît devoir se produire dans la politique de M. de Freycinet.
Avant-hier, les instructions données à l'amiral Conrad lui prescrivaient de suivre en tout l'amiral Seymour et d'ouvrir le feu en

même temps que lui sur les ports d'Alexandrie.

Aujourd'hui tout est bouleversé.

Le Temps assure que, dans le conseil des ministres de samedi, il avait été décidé que, si l'ultimatum anglais relatif aux fortifications d'Alexandrie et à l'obstruction du port était repoussé par Arabi, et si des coups de canon étaient tirés, la flotte française, suivie des autres flottes étrangères, se retirerait à Port-Saïd pour protéger le canal, laissant à l'Angleterre la responsabilité des hostilités engagées.

Cette décision, communiquée au gouvernement anglais, l'aurait, paraît-il, amené à mettre moins de hâte dans son initiative.

On ajoute que M. le général Billot, ministre de la guerre, aurait estimé à 40,000 hommes au moins les troupes françaises nécessaires pour une intervention en Egypte.

Que s'est-il passé pour motiver ce changement inattendu? Quoique notre ministre des affaires étrangères ne sache plus ce qu'il fait, nous ne croyons pas encore qu'il se livre sans raisons à un pareil chassé-croisé politique.

Nous supposons que les dépêches de Constantinople troublent son esprit au point de lui faire chaque matin adopter une idée nouvelle.

La commission de la réforme judiciaire de la Chambre s'est réunie pour examiner les conditions d'éligibilité et le mode d'élection des juges de paix et des magistrats des tribunaux. Elle a arrêté les dispositions suivantes:

Les candidats devront être âgés de trente ans au moins, être licenciés en droit ou avoir cinq à dix ans d'exercice du droit. L'élection aura lieu au suffrage universel à deux degrés.

Les électeurs nommeraient de 100 à 300 délégués par canton pour choisir définitivement les juges de paix. Un nombre de délégués seraient élus par l'arrondissement pour le choix des magistrats.

portaient sur les seules choses dont Geneviève n'avait nul souci.

— Vous ne mangez pas, ma chère enfant.
— Je n'ai pas faim, Léon.
— Prenez donc un doigt de Champagne.
— Merci... merci.
— Voyez, ma belle Geneviève, comme tout le monde vous fête.
— Qui, on est très-aimable pour nous.
— Cette porte ouverte vous fatigue?... On va la fermer.
— Mais non, elle ne me fatigue pas.
— Répondez un mot à notre ami, qui boit à votre santé, ma chère.
— Je n'avais pas entendu, pardon.
— Soyez gentille... souriez un peu... voilà un embryon de poète qui va vous dire des vers.
Elle fit un grand effort pour écouter cette poésie. Autant qu'elle en put juger, on y parlait beaucoup plus de politique que d'amour, et de « revendication sociale » que de bonheur à deux.

Elle seurt, toutefois, puisque Léon le lui demandait, et l'ode terminée, n'y tenant plus, posant sa petite main sur le bras du marié :

— Vous vous oubliez ici, Léon, dit-elle à voix basse, moi, j'attends!
Un usage courut sur le front du jeune homme.
— Vous ne vous amusez pas, ma chère petite femme?

LE SOLDAT DE LA LIBERTÉ.

Les intransigeants en sont arrivés à saluer décidément un frère dans Arabi-Pacha. Hier, c'était un SOLDAT DE LA LIBERTÉ.

Le citoyen Rochefort déclare maintenant que c'est PRESQUE UN RÉPUBLICAIN. Le mot y est :

« Il nous était facile de nous unir avec Arabi et la population égyptienne contre les Anglais qu'elle abhorre et Tewfik-Pacha qu'elle méprise. Arabi est un réformateur, PRESQUE UN RÉPUBLICAIN. Tewfik est un despote. »

Démocratie égyptienne!
Soldat de la liberté!
Presque républicain!
Il n'y a pas une sottise, pas une imbécillité que les républicains puissent éviter.
Et dire que ce sont de pareilles gens qui gouvernent la France!

M. Victor Hugo se rendra au banquet de l'Hôtel-de-Ville. Le monde en est informé par la lettre suivante :

« J'ai reçu l'invitation. J'aurai l'honneur de m'y rendre.

» La fête du 14 juillet est la plus grande qui puisse être donnée sur la terre. Le 14 juillet, c'est Paris frappant la royauté; c'est la mise en liberté de l'homme.

» VICTOR HUGO. »

Voilà aujourd'hui le langage de ce vieillard qui a frappé autrefois à la porte de la royauté ;

Qui a été décoré par la royauté;
Qui s'est assis aux banquets de la royauté;
Qui a chanté la royauté!
En effet, Paris n'a pas frappé la royauté si définitivement, le 14 juillet, que la royauté n'ait encore assez vécu pour servir une pension à M. Victor Hugo, décoré par elle. Ce poète, en vieillissant, a totalement perdu la mémoire.
Jeudi prochain, il mettra sa carmagnole et il ira au banquet du citoyen Songeon!
Quant à « la mise en liberté de l'homme »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M^{me} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE I^{er}

(Suite.)

Les heures passaient, cependant. Une inquiétude douloureuse la saisissait. Qu'attendait-on pour la marier enfin ?
Car, pour elle, la comparaison devant l'officier de l'état-civil, le « oui » prononcé dans une salle encombrée de banquettes, devant un monsieur très-frisé, la moustache en crocs, l'écharpe en sautoir, lui semblaient l'accomplissement d'une formalité légale, excellente en soi, et, d'ailleurs, absolument insuffisante.
Certes, elle aimait Léon Bourgeal, le fiancé que M. Martel, son vieux tuteur, avait choisi, que M^{me} la supérieure lui avait permis de recevoir au parloir, en sa présence, plusieurs fois depuis trois semaines; mais, quant à se croire sa femme parce que cet aimable garçon l'avait conduite, avec ses ténements, à la mairie du VI^e arrondissement, c'était bien impossible!

Après l'église, ce serait très-différent. Non pas qu'elle ne respectât cette écharpe municipale qu'on lui avait dit signifier la Loi. Mais à quelle distance la laissait-elle de l'étoile du ministre de Dieu, légitimant, bénoissant son pur amour de fiancée!

M. le maire avait beau lui avoir nasillé les textes légaux, les obligations des époux, il lui manquait quelque chose pour croire à ses obligations.

Si une autorité supérieure à toutes ces vulgarités, une intervention céleste, une émanation divine, ne lui disait pas : « Tu as le droit d'aimer ton mari, entièrement, absolument, toujours... c'est permis... c'est béni... c'est un devoir autant qu'un bonheur... » la jeune femme ne se croirait pas mariée.

Et, non sans une secrète impatience, Geneviève attendait qu'on la mariât.

Peu à peu, cette impatience de la jeune femme s'aggrava de toute l'indifférence dont Léon Bourgeal faisait montre.

Il y avait peut-être de l'affectation dans l'air détaché du nouvel époux; le rire aux lèvres, répondant à celui-ci, plaisanté par celui-là, il paraissait jouer un rôle! le rôle d'un homme heureux qui borne sa préoccupation à épouser les joies de l'heure présente.

Il ne négligeait pas la jolie mariée, assise, toute pâle et sérieuse, à ses côtés; mais ses attentions

Elle eut un geste ravissant de naïve coquetterie.

— Quand je serai votre femme, peut-être... fit-elle gentiment.
— Comment... quand vous serez?...
— Il est bien tard, bien tard... Léon... et ma messe de mariage?
— Ah! c'est vrai, ma chère enfant... pardon... vous voyez, on entoure, on fête aussi mon vieux père... je ne puis l'arracher à ce petit triomphe. Il a beaucoup souffert... et cet enthousiasme le console.
— Je m'en réjouis avec vous... mais il ne peut oublier son devoir paternel. Rappelez-le lui, je vous en prie.
— Tenez, on sort de table. Vous allez être bientôt satisfaite.

Hélas! la pauvre petite mariée n'était pas au bout de l'épreuve. On passa dans un autre salon pour prendre le café. Les portes du fumoir s'ouvrirent. Les cigares et les liqueurs firent leur apparition.

Geneviève, jetant un regard découragé sur un cadran, constata qu'il était plus de deux heures. Comment avoir une messe maintenant?... Et cette campagne, était-elle éloignée?... Combien fallait-il de temps pour s'y rendre?... Si elle était attendue dans la paroisse villageoise, qu'il fallait-on penser de son absence?... Et, si elle n'était pas attendue... Oh! cela n'était pas possible, car alors

me », dont il parle dans sa lettre, nous l'attendons encore, et « l'homme » ne se montre pas aussi satisfait que M. Victor Hugo, si nous en croyons certains journaux républicains. La *Bataille*, notamment, répond au dieu perdu « dans les hauteurs de l'Olympe romantique » :

« Les bourgeois ont su escamoter la Révolution de 89 à leur profit, et la Bastille a fait des petits : usines, ateliers, au service du patron roi. »

En buvant le 13 juillet aux coupes municipales, M. Victor Hugo se séparera donc manifestement de ses électeurs : pour eux, la grande et vraie date n'est point encore inscrite dans l'histoire de la Révolution.

Une dépêche de Bordeaux nous apporte la douloureuse nouvelle qui suit :

« M^r de la Bouillerie, archevêque de Perga et coadjuteur de S. E. le cardinal Donnet, est mort samedi matin, à six heures, du choléra. »

« Jeudi déjà, le vénérable prélat était souffrant ; néanmoins, malgré la recommandation du médecin, il bénissait le mariage de M. d'Auberjon avec M^{lle} de Boissac. »

« Samedi matin, vers deux heures, M^r de la Bouillerie fut pris d'une crise terrible, et les derniers Sacraments lui furent administrés. »

« Sa mort laisse d'universels regrets à Bordeaux. »

M^r François de la Bouillerie, sacré évêque de Carcassonne le 20 mai 1855, avait été nommé coadjuteur de S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, avec future succession, le 6 décembre 1872, et préconisé archevêque de Perga le 21 mars 1873.

L'évêque de Moulins avait fait construire sur les terrains d'Ysseure les bâtiments du Petit-Séminaire dont il a été ensuite dépossédé en vertu d'un décret et pour lesquels il réclamait une indemnité.

Malgré la décision de la commission parlementaire, qui rejetait la demande de l'évêque, le gouvernement est d'avis qu'il y a lieu de lui accorder une indemnité « raisonnable ». Le déni de justice a paru tellement fort que le ministère a eu peur des revendications judiciaires.

LE VRAI DANGER.

Sous ce titre, la *Ville de Paris* a publié récemment un article plein d'intérêt, dont nous extrayons les passages suivants :

« Les questions politiques, dont nous sommes loin de nier l'importance, nous font trop négliger les questions économiques. Pendant que nous discutons comme on discutait jadis à Byzance, l'ennemi commercial nous barre le chemin de son territoire et pénètre même chez nous. Combien de fois avons-nous dit déjà que les grèves de nos

ouvriers sont un fléau pour tout le monde ! Nous ne cessons de le répéter, jusqu'à ce que l'attention générale soit sérieusement appelée sur ce point. Nous avons signalé, à plusieurs reprises, notre abaissement industriel et commercial. Plusieurs de nos industries d'art, telles que le bronze, la bijouterie, l'orfèvrerie, etc., ont été frappées si durement que des maisons parisiennes de premier ordre ont dû liquider. »

« A son tour, notre industrie des tissus est attaquée dangereusement. Après la passementerie, qui subit depuis plus d'un an un chômage dont il est fort difficile d'entrevoir le terme, voici venir les velours, les mérinos et la nouveauté qui sont atteints d'ores et déjà. Un gros négociant de la rue du Sentier nous assure que tout ce qui est tissu rencontre hors frontières une concurrence redoutable, surtout de la part des Allemands. Pendant que patrons et ouvriers se disputent la grosse part, survient un troisième larron qui prend les commissions. Depuis peu d'années, ajoute notre correspondant, qui est bien placé pour être bien renseigné, nous avons assisté à la perte de la fabrication des velours unis et façonnés. Les ouvriers lyonnais préfèrent ne pas travailler ou ne travailler que quelques jours de la semaine. »

« D'autre part, notre correspondant, qui se défend, sans y réussir, de voir tout en noir, se plaint de l'ouvrage de nos teinturiers. Nous fabriquons en France les tissus de laine mieux que personne : mais ceux qui leur donnent la dernière main, par la teinture, la donnent mal. On ne veut plus de nos tissus teints. Pourquoi ? Parce que la matière tinctoriale est de qualité inférieure, parce que l'apprenti laisse à désirer ; parce que, si l'on demande aux apprêteurs ou aux teinturiers de mieux faire, ils répondent que leurs ouvriers se sont mis en grève et que la main-d'œuvre est trop chère. Nous ne sommes plus, parait-il, de l'étranger, que les fournisseurs de haute nouveauté, et encore nous sommes entourés d'une armée de pillards qui transmettent chaque jour aux fabriques allemandes la dernière idée parue. »

« En France même, nous sommes inondés des représentants de fabriques de Saxe, et fatalement le patriotisme fera place au mercantilisme, si ce dernier y trouve son avantage. Les échantillons allemands ont le parcouru libre chez nous. Veut-on savoir comment les nôtres sont reçus en Allemagne ? Un voyageur en nouveautés, qui revient du grand-duché de Bade, de la Bavière et de la Saxe, avec qui nous avons causé de son voyage, a dû payer, à chaque douane allemande, une somme plus élevée que la valeur de ses échantillons, qui, tous, ont été timbrés d'une marque particulière. »

« De plus, dans chaque ville, ledit voyageur était tenu de se procurer une permission du commissaire central, pour offrir ses marchandises. Enfin, ses échantillons étaient vérifiés encore en sortant, pour qu'il payât un droit de vente sur ceux qui auraient pu lui manquer. Toutes ces formalités ont pour but de nous dégoûter du marché allemand. C'est un système de vexations

combinées. Et pendant ce temps, nous le répétons, le marché français est absolument libre aux voyageurs de commerce d'outre-Rhin. »

« A quoi donc pense notre ministre du commerce ? Le terrain de la lutte moderne doit être porté carrément vers la concurrence internationale, et les enfants, dans nos écoles, devraient être préparés et armés pour cette lutte pacifique, en même temps qu'on les prépare à la défense du sol. Ce qui nous manque, c'est le sentiment du devoir. Depuis longtemps, nous ne parlons plus que de nos droits, et quand nous avons conquis un droit de par nos pères ou par nous, nous ne l'exerçons pas parce qu'il est devenu un devoir. »

« Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir fait tant de révolutions depuis un siècle. Nous ne contestons pas que nos ouvriers aient des revendications à formuler ; mais ils dépassent le but sans l'atteindre, et ils frappent sur l'industrie qui les fait vivre. Lorsque Gribouille sciait la branche sur laquelle il était assis à califourchon, il n'agissait pas autrement que les ouvriers qui font de la grève une arme systématique. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juillet.
La Bourse réactionne légèrement, les cours de ces derniers jours ont provoqué des ventes qui pèsent sur le marché. Nos fonds publics sont à des cours plus faibles que la veille : 3 0/0, 81.25 et 81.47 ; amortissable, 81.52 et 81.40 ; 5 0/0, 114.92 et 114.77.

Les valeurs à turban ont été assez fermes : Égypte 6 0/0, 284 ; Turc, 11.45.

Les valeurs des établissements de crédit sont vivement soutenues, le comptant commence à s'animer et nous ne saurions trop féliciter les capitalistes de profiter des circonstances actuelles pour acheter.

La Banque de France est à 5,265 et 5,250.

Le Crédit Foncier est recherché à 1,450. L'épargne sait parfaitement qu'en se portant sur cette valeur elle fait une opération des plus fructueuses pour l'avenir.

Les Obligations Foncières 4 0/0 se recommandent également à la sérieuse attention des petits capitaux de placement.

On cote 665 sur le Lyonnais, 450 sur le Crédit Général Français ; de tous côtés les demandes sont nombreuses sur les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies, c'est une valeur d'avenir qui doit entrer dans tous les bons portefeuilles.

Peu d'affaires sur la Banque Parisienne à 500, prix auquel il y a des offres considérables.

L'altitude du marché sur les Sociétés industrielles est toujours à la hausse ; le Suez est très-agité de 2,405 à 2,360 ; la prudence doit être la règle de conduite des capitalistes à l'égard de ces titres.

Les actions des chemins de fer sont fermes : Lyon, 1,635 ; Orléans, 1,295.

AGRICULTURE ET VITICULTURE.

La situation des récoltes.

En général, la situation des récoltes dans le département de Maine-et-Loire laisse fort peu à désirer. Il y a bien par-ci par-là quelques champs déshérités, mais à qui en revient la responsabilité ? Au fermier qui a mal labouré son champ, qui ne l'a pas fumé convenablement, et qui a peut-être demandé

à la terre de réaliser pour lui ce qu'elle a force de faire lever des semences de mauvaise qualité.

Les blés sont merveilleusement beaux, mais ils sont peut-être pas très-longue-pied ayant vigoureusement tallé. La floraison s'est faite dans d'assez bonnes conditions, les épillets ont reçu assez de chaleur pour être fécondés. Du reste, d'après nos très-longues et très-patientes observations, il suffit à l'épillet de recevoir + 20 degrés de chaleur au moment où ses étamines sont prêtes à céder leur pollen à l'organe femelle pour que l'acte de la fécondation que la nature se plaît à entourer de tant de mystères puisse s'accomplir sans entraves.

Les avoines et les orges sont également fort bien venues, les pailles ne sont pas mesurément longues, mais elles sont bien fournies ainsi que dans les blés. Les pluies orageuses qui tombent depuis quelque temps avec trop de fréquence, n'ont occasionné que peu de verse dans les céréales de nos pays. Il n'en est pas de même dans beaucoup d'autres départements. Cela provient de ce que nos cultures sont pleines de vigueur et de santé.

Longtemps on a pensé que la verse des céréales était occasionnée par un manque d'équilibre dans la texture de la tige, cela est une erreur profonde. La verse est une véritable maladie du pied, qui se manifeste dans les premiers entre-nœuds de la tige, altération qui provient de ce que les pieds n'ont pas reçu la quantité de lumière nécessaire à leur développement normal. C'est ainsi que l'on a été conduit à recommander que, dans les cultures en lignes, la verse était moins fréquente que dans les cultures semées à la main. Il ne faudrait pas croire que la verse est toujours causée par une altération de la tige, ce serait une erreur. Ainsi, il arrive bien quelquefois qu'un violent orage renverse une partie d'un champ de blé chargé de beaux épis, mais l'accident reste limité, et les tiges ainsi couchées n'en mûrissent pas leurs grains ; tandis qu'au contraire, les blés qui sont versés par suite de la malade du pied, ne conduisent pas leurs épis à maturité dernière, parce que la communication qui existe entre le sol et la tige se trouve interrompue.

Les chanvres ont été semés et ont dans les meilleures conditions ; ils n'ont tardé à couvrir la terre, et ont pu lui conserver ainsi l'humidité bienfaisante qui est nécessaire à leur développement. Cependant, après avoir poussé très-promptement, semblent arrêtés dans leur croissance ; cela provient des pluies et de l'abaissement momentané de la température. Mais viennent quelques rayons de soleil, et ils reprennent leur marche ascendante.

Les lins sont en partie arrachés ; ils ont la taille et de la finesse et ne sont pas détrempés par les mauvaises herbes.

Les pommes de terre sont superbes, l'on en juge par le rendement des plus précoces, elles nous donneront une provision abondante et de bonne qualité pour les jours d'hiver. Le tubercule est

Léon ne lui aurait pas dit la vérité.

Timide, n'ayant jamais franchi les portes de son couvent, ignorante jusqu'à l'in vraisemblable des usages sociaux et mondains, ne sachant quelle aide invoquer dans sa détresse puisque son protecteur lui échappait — Léon venait de passer au fumoir avec ses invités — l'orpheline sentit les larmes l'envahir.

Vainement voulut-elle les dissimuler dans les dentelles de son mouchoir, son cœur trop gros éclata brusquement et l'on vit ses frêles épaules secouées d'un sanglot convulsif.

Placiel Molins, qui en avait assez entendu pendant le déjeuner pour comprendre qu'il venait d'assister à un mariage purement civil, se rapprocha d'elle.

— Ma cousine, dit-il très-bas, soyez maîtresse de vous quelques instants encore... je vais vous amener votre mari, et le malentendu va cesser.

Cette voix amie lui rendit courage. Elle se sentit soutenue par quelqu'un de dévoué, sinon d'influent ; il n'en fallut pas plus pour arrêter ses larmes.

Les dames, qui discutaient toilette sur un canapé, n'avaient rien remarqué.

Julienne et la passive M^{me} Outier se demandaient, à l'écart, comment allait finir cette noce prodigieuse.

CHAPITRE II

Placiel entra dans le fumoir et en ramena Léon, auquel il avait dit ce seul mot :

— Votre femme désire vous parler.

Le marié, dont l'embarras était extrême, traversa le salon avec empressement, vint à Geneviève, et, lui prenant la main :

— Qu'y a-t-il ? Vous pleurez ?...

— Je veux partir.

— Encore un instant, ma chère petite.

— Plus un instant, Léon.

— Mais il est impossible de congédier ainsi ses invités.

— Ah !... ne vous ont-ils pas causé assez de contre-temps ?

— Comment ?

— Ne m'avez-vous pas dit que, ne pouvant les amener à la campagne, il vous fallait leur offrir auparavant...

— Oh ! oui, certainement. Tout ceci était indispensable... Mais nous allons leur échapper.

— Quel bonheur !... enfin !...

— Le temps d'avertir mon père...

— Allez vite... Allez !

La jeune femme le suivit des yeux et vit le père et le fils, debout dans une embrasure de fenêtre, causer avec animation.

M. Bourgeat était pourpre, Léon blême. Elle

n'entendait pas. Qu'eût-elle ressenti, la pauvre femme, si l'explication brûlante fût parvenue jusqu'à son oreille ?

— Il faut aller à Fontenay, mon père. Geneviève insiste, c'est son droit : j'ai promis.

— Va, je ferai tes honneurs jusqu'au bout.

— Venez aussi. Je ne puis me dispenser de votre présence, ni de celle de quelques autres, pour ce qui me reste à faire, vous le savez bien.

— Tu n'as pas averti cette enfant ?...

— C'est impossible, ici... devant tous... comment admettre qu'une pensionnaire... échappée ce matin du couvent, se passe d'un prêtre à son mariage ?

— C'est ton affaire. Je t'ai prévenu. Nous avons eu un mariage civil. Cela suffit à mes principes.

— Cela suffit aussi aux miens ; mais elle ? J'ai vu dans ses yeux, dans sa voix, que le retard seulement de cette cérémonie l'a fait profondément souffrir.

— Tu as mille façons de la distraire... de la consoler. Je n'y peux rien.

— Vous y pouvez tout. Cette enfant-là est fanatisée, c'est possible, mais je risque de perdre du coup son cœur et jusqu'à son estime, si j'essaie de lui refuser la cérémonie religieuse qu'elle attend pour se croire bien à moi.

Le père haussa les épaules.

— Défaut d'éducation !... elle est embéguinée

comme une nonne !

— Il ne fallait pas prendre votre bru au sérieux.

— Et, quand je le voudrais, la puissance accordée à sa superstition cette cérémonie n'est-elle pas dans les papiers, des publications des grimoires ?...

— Je suis en mesure, avoua l'ingénieur, courbant le front comme un coupable.

— Toi !... Ah ! tu es brave en paroles seulement. Derrière, tu prends les précautions contre la dévotion d'une petite béguine !

— Mon père !...

— Dame !... comment qualifier la prodigieuse ?

— Au fait, comme il vous plaira ; j'aime mieux vivre... C'est vous-même qui m'avez poussé à ce mariage...

— Belle dot !

— Oui ; charmante nature aussi. Je n'en ai pas m'aliéner ma femme pour satisfaire vos conceptions religieuses.

— Ah çà ! tu perds le respect, je crois.

— Je vous demande, au contraire, de m'excuser de mener à bien cette journée difficile. Je vous en remercie, des admirateurs de votre passé religieux que... Accordez-moi, à votre tour, le mariage religieux dans votre église de village, à l'heure que vous voudrez.

— tout regard indiscret.

— Je t'ai entendu, en effet, promettre...

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 5 juillet 1882, rendu par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, M. Mesple (André), chef d'escadrons de cavalerie, major à l'École d'application de cavalerie, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'Honneur. Chevalier du 5 mars 1872; 35 ans de service, 4 campagnes.

Par le même décret, M. Grœner (François), capitaine de cavalerie, professeur d'allemand à l'École d'application de cavalerie, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur; 29 ans de service, 2 campagnes.

Par décret du même jour, le Président de la République a conféré la médaille militaire à M. Carrière (Pierre), cavalier de manège à l'École d'application de cavalerie; 29 ans de service, 2 campagnes.

DÉNOUEMENT DE L'AFFAIRE DE LA RUE DU MAIL A ANGERS.

Devant le conseil de guerre de Tours, le sergent Hiard a été défendu par M. Housard, et le soldat Dubois par M. Carré, tous deux du barreau de Tours.

L'audience de vendredi a été consacrée à l'audition des témoins et aux plaidoiries. A six heures du soir, le conseil a rendu son jugement, qui modifie la qualification primitive des faits imputés aux accusés.

M. le lieutenant-colonel Poupon, du 2^e régiment de chasseurs à cheval, président, en a donné lecture. Le sergent Hiard, déclaré coupable de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, est condamné à 10 années de réclusion et à la dégradation militaire.

La peine de l'emprisonnement pendant 5 ans est prononcée contre le soldat Dubois, pour coups et blessures ayant entraîné incapacité de travail de plus de 20 jours.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Adjonction des mots: « et autres personnes » (proposition de loi relative aux enterrements civils), adoptée par 270 voix contre 105.

Ont voté pour: MM. Benoist, le comte de Civrac, le comte de Maille, de Soland, le comte de Terves.

Ont voté contre: MM. Bury, Maillé (Alexis).

La déroute des candidats républicains dans la Vienne est d'autant plus significative que leurs partisans ont eu recours aux manœuvres les plus honteusement déloyales.

Le comité électoral républicain de la 2^e circonscription de l'arrondissement de Poitiers avait adressé aux électeurs, à la veille de la réélection de M. Pain, une suprême adjuration dont il est bon de mettre en lumière les passages suivants:

— Et Julienne? demanda la mariée; et votre père?

— Ne vous inquiétez pas, répondit brièvement Léon.

Elle sentit de l'irritation dans sa voix, et n'osa point insister.

En bas, les fugitifs trouvèrent les voitures alignées contre le trottoir. Geneviève, Placial et Léon montèrent dans la première, les deux autres témoins dans la seconde, et l'on partit au grand trot.

— A Fontenay-sous-Bois! avait dit Léon au cocher.

Geneviève redoutait si fort les explications qui devaient résulter de ce long tête-à-tête qu'elle avait prié M. Molins de prendre place dans la calèche près d'elle.

Léon n'osa pas y faire d'opposition, bien que la présence d'un tiers dût considérablement modifier le récit qu'il comptait faire à la pauvre jeune femme.

En outre, sans trop savoir pourquoi, le visage sympathique de Placial déplaçait à l'ingénieur.

Pour Geneviève, rassurée par l'obéissance de son mari et par l'amitié de son cousin, elle attendit à peine d'être assise dans la calèche pour s'écrier, avec toute sa vivacité revenue:

— Et maintenant, Léon, que nous sommes délivrés de ces importuns, laissez-moi vite vous dire combien j'ai souffert, et combien je me sens

soulagée!

Léon lui prit les mains, les baisa et demeura silencieux.

Elle ne l'entendait pas ainsi et le pressa de questions.

Pourquoi s'en allaient-ils presque seuls? La famille les rejoindrait-elle à temps? Quo devait penser la demoiselle d'honneur de ne pas avoir son cavalier pour le petit voyage de Paris à Fontenay?

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Le 72^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Lot, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Cahors, du château de Marcuès, de Rocamadour, de Figeac, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Cahors, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

« N'écoutez pas les hommes des anciens partis. Le gouvernement républicain, dont ils sont les ennemis, ne les écoute pas et ne leur accordera rien.

» Nous défions M. Pain et tous ses amis réunis de faire nommer un cantonnier, un facteur ou un buraliste.

» Ce sont des hommes finis. Les suivre serait sacrifier nos intérêts et ceux de votre commune.

» Votez donc tous pour M. Marquet, candidat républicain.

Cette élucubration qui dépasse, par la naïveté de son cynisme, tout ce que la candidature officielle a pu imaginer de plus osé sous les régimes qui ont précédé l'avènement de la République immaculée, portait la signature d'un conseiller honoraire à la Cour de Poitiers, actuellement conseiller général.

Nous lisons dans le Français:

« Nous avons reçu les plus curieux renseignements sur l'instituteur Besson, de Champtoceaux, et la manière dont il pratique les « leçons de choses ». Faisant un jour sa classe, il entendit les cloches du village sonner l'enterrement d'une petite fille, morte du croup; il profita de l'occasion pour faire « une leçon de choses »: cette leçon consista d'abord à expliquer aux enfants certaines maladies, la diphtérie notamment; de là il en vint à parler des médecins en général, puis de deux médecins nominativement; bref, il acheva en donnant à entendre que si M. L... avait été appelé à soigner l'enfant au lieu de M. X..., le malade ne serait pas mort. Ceci montre ce que les leçons de choses peuvent devenir quand le maître n'a pas un sentiment exact des convenances; ce peut être pour lui l'occasion de répandre sur les enfants des connaissances que les programmes n'ont pas en vue, voire de diffamer auprès d'eux des personnes que l'instituteur n'aime pas. L'affaire, cette fois, eut une suite. Le médecin diffamé porta plainte, et l'instituteur diffamateur fut condamné à 60 fr. de dommages et intérêts, et à l'affichage de la condamnation aux portes des mairies de cinq communes. »

TERRIBLE ACCIDENT. — Le 2 juillet, le nommé Boulidar (Louis), sabotier à Meigné, était à la chasse avec son beau-frère. Il aperçut un lapin dans un champ; un coup de fusil fut tiré sur l'animal qui tomba mort.

Quand ils voulurent revenir chez eux, Boulidar cacha son arme dans une haie. Malheureusement il la prit par le canon.

Son beau-frère entendit une détonation suivie d'un cri. Il alla voir ce qui se passait et trouva Boulidar baignant dans son sang. Le plomb lui avait broyé le bras droit. Aussitôt son parent essaya d'arrêter le sang en liant la plaie avec des morceaux d'habit déchiré.

Mais ce fut inutile, au bout de vingt minutes le malheureux expirait.

(Courrier d'Angers.)

ARRESTATION D'UN VOLEUR. — M. Morinière, cultivateur à la Chalonnère, commune de Montreault, vient de saisir un voleur qui jouit déjà d'une réputation méritée.

Le fermier labourait un champ à 200 mètres de son habitation, le 4 juillet dernier. Vers cinq heures du soir, il entendit ses deux servantes crier: Au voleur! Aussitôt il regarda et aperçut un homme venant de la métairie qui s'enfuyait à toutes jambes. D'un bond il s'élança sur ses traces et ne tarda pas à l'arrêter.

Le gaillard avait en sa possession un portefeuille contenant 1,700 fr., deux portemonnaie renfermant 88 fr. et une chaîne de montre en argent. Tous ces objets avaient été dérobés à la ferme.

D'autres personnes du voisinage qui avaient entendu les cris des servantes se joignirent à M. Morinière et le voleur fut conduit à la mairie de la commune, où il passa bientôt aux mains des gendarmes.

Il se nomme Orthoin (Alexandre), est âgé de 38 ans et sort de prison. C'est un ouvrier horloger natif de Montreault.

Depuis la fin de mai il errait dans les campagnes, disant qu'il ne pouvait trouver d'ouvrage. Il déclara même que, se voyant sans ressources, il avait acheté un revolver chez M. Cesbron, armurier à Ancenis, et s'en était tiré au front un coup qui n'avait pas produit grand effet.

Son but, en entrant dans la ferme, était, disait-il, de demander à boire. Mais ne trouvant personne, il avait saisi une serpe dans une chambre et forcé la serrure de deux armoires. C'est ainsi qu'il s'était emparé de la somme que lui retira M. Morinière. (Id.)

A partir d'aujourd'hui 10 juillet, la section du chemin de fer de Montaigu à Cholet (ligne de l'Etat) est ouverte au service public.

NANTES.

Un déplorable accident est arrivé vendredi, vers 11 heures du matin, à la fonderie Pageot et Praud, rue Daubenton. On essayait une meule à émeri, qui venait d'être placée sur le tour; ainsi qu'il est d'usage, tous les ouvriers s'étaient garés, pour éviter les accidents. La meule avait fait quelques tours, à la vitesse de 600 à la minute, lorsqu'elle éclata; ses débris se répandirent partout: l'un brisa la toiture, un autre vint frapper à la tête le nommé Soliman (Louis), âgé de 30 ans, qui mettait la machine à vapeur en mouvement et qui était à 6 mètres de la meule. Cet éclat avait une telle force, qu'après avoir tué sur le coup le malheureux Soliman, veuf et père de deux enfants, il frappa un mur en tuffeau, qu'il troua de part en part et dont les débris, brisant les vitres d'une fenêtre, furent projetés dans la rue, à une distance de 7 à 8 mètres.

(Espérance du Peuple.)

Faits divers.

On écrit de Saint-Quentin, 6 juillet, que le sieur Desrosiers, instituteur laïque à l'école mixte de Proix, a été écroué à la prison de Vervins. Depuis seize mois, ce misérable se livrait sur les enfants à des actes immoraux. M. Desrosiers est encore jeune, marié, et père d'un enfant.

Quinze taureaux espagnols destinés aux courses de Cauterets se sont échappés pendant la nuit de leur parc, à Pierrefitte. Ils dévastent la campagne. Les populations les chassent; un homme a été blessé; une femme a été tuée; plusieurs chevaux ont été éventrés. Trois taureaux seulement ont pu être repris. La chasse continuait aux dernières nouvelles.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Lire tous les Samedis

LA REVUE ILLUSTRÉE

UNIVERSELLE

Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels

DIRECTION ET RÉDACTION

58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique et littéraire.

Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous.

ABONNEMENTS

Paris et Départements Un an... 18 francs. Six mois... 10 francs. Abonnement d'essai pour trois mois... 5 francs.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en timbres-poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N^o 35 centimes.

Magnifiques primes représentant plusieurs fois la valeur de l'abonnement.

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS, personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un concours de Poésie et de Prose. Des prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat: rue Vanneau, 83, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{me} LERIDA-GEORGETTE, Editeur: Victor PALME, 77, rue des Salettes, Paris. Un an, 40 francs; 6 mois, 8 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table with columns for DEPARTS and ARRIVÉES, listing times for Poitiers, Saumur, and Angers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE A. LAN ET C^o.

Les créanciers de la faillite A. Lan et C^o, banquiers à Saumur, sont de nouveau invités à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 21 juillet 1882, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres de créances, sont invités à le faire sans retard.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS.

Par M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

Au château de la Ville-au-Maire, commune de Huismes (Indre-et-Loire), station de la ligne de Tours aux Sablés.

Les 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26 juillet 1882, à midi.

D'UN RICHE MOBILIER

ANCIEN ET MODERNE.

Objets d'art et Curiosités.

Meuble Henri II, Louis XIV et Louis XV, bois de rose, Algérie, Chine et Japon, Italie, Saxe, Venise, Marseille et Moustiers, tableaux, tapis, ivoires, meubles divers, literie, verrerie, etc.

Pour renseignements, s'adresser à M. BERNARD D'HONNORAT, château de la Ville-au-Maire. (386)

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT

Située à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Cette propriété, d'une contenance de six hectares renfermés de murs, comprend:

Belle maison d'habitation, servitudes, chalet, quatre hectares de vignes; prairies, plusieurs sources alimentant; une pièce d'eau au milieu d'une île dans laquelle il y a un salon fermé par des marronniers.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Bourgueil. (387)

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COURANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HAGAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE MONTREUIL-BELLAY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

SUR UNE SEULE ENCHÈRE.

En l'étude et par le ministère de M^e HAGAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Le mardi 1^{er} août 1882, à une heure après midi.

L'ANCIENNE ÉGLISE

Supprimée

DE SAINT-HILAIRE-LE-DOYEN, servant actuellement de grange, située à la Salle, commune de Montreuil-Bellay.

Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix: 1,500 francs.

Cette vente a été autorisée par décret de M. le Président de la République, en date du 21 février 1879.

L'église à vendre a été estimée par expert 2,300 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e HAGAULT, notaire de la fabrique, dépositaire du cahier des charges, du plan et des procès-verbaux d'expertise. (388)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

pour 6,000 francs.

Un MATÉRIEL complet D'IMPIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, dans UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (443)

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 4.

Advertisement for A. LE VASSEUR, SEUR, Librairie Abel Pilon, 33 Rue de Fleurus - 33 Paris. Includes a large '50' graphic and text about portraits and photography.